

Wildschutzgebiet

Zones de protection de la faune sauvage

Häftli

55

Jagdliche Bestimmungen

Schutzmassnahmen Kat. A:

Gemäss WZVV: Die Jagd ist verboten

Dispositions pour la période de chasse

Mesures de protection cat. A:

Conformément à l'OROEM. La chasse est interdite

Grenzen

Dem linken Kanalufer des Nidau-Büren-Kanals aufwärts folgend von Pt. 431 zur Grenze des Naturschutzgebietes gegenüber dem Restaurant Meienried. Dieser Grenze folgend auf der Aussenseite des Häftlis bis Pt. 430 (Tafel) östlich von Meinisberg. Von da rechtwinklig über die Alte Aare und dem Uferweg auf der Innenseite des Häftlis zum Hof Farmatt und zu Pt. 431 am Nidau-Büren-Kanal.

Limites

Remontant la rive gauche du canal Nidau-Büren du pt. 431 jusqu'à la limite de la réserve naturelle vis-à-vis du restaurant Meienried. Longeant cette limite du côté extérieur du Häftli jusqu'au pt. 430 (panneau), à l'est de Meinisberg. D'ici, à angle droit à travers l'ancienne Aar, et suivant le chemin riverain du côté intérieur du Häftli jusqu'à la ferme Farmatt et jusqu'au pt. 431 près du canal Nidau-Büren.

